



MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SPORTIF

**Votées par le Comité directeur du 28 mai 2026
pour application au 15 septembre 2026**

Chapitre 1 - Structures

Article 2 – Classification

1. Durée

La durée du classement est d'un an, sauf exceptions suivantes :

Les joueurs ayant été :

- Internationaux senior (y compris U23) ou ayant participé à un Mondial U18 ou classés en 1^{ère} division **en France ou dans une autre nation**,
- Classés en 2^{ème} division ou Nationale au moins 5 ans de suite ne peuvent redescendre en 4^{ème} division qu'après 65 ans.

2. Classifications particulières

Tout joueur :

- ✓ de Ligue Sport Boules M1 qui ne repart ni en Ligue Sport Boules M1, ni en Ligue Sport Boules M2,
- ✓ ~~de Ligue Sport Boules M2 qui ne repart ni en Ligue Sport Boules M1, ni en Ligue Sport Boules M2,~~
- ✓ **de 2^{ème} division, participant à un Championnat de France quadrettes, triples, doubles ou simples,**

reçoit une licence 2^{ème} division pour la saison suivante.

Tout joueur de LM2 et M2 qui ne participe pas à un championnat de France et qui n'a pas atteint le seuil de points pour le maintien en M2 dans sa LBR/CS peut redescendre en M3.

~~Les joueurs classés 3^{ème} division et de plus de 75 ans, pourront choisir la rétrogradation en 4^{ème} division sans restriction.~~

Article 4 – Les points

Attribution de points dans les concours nationaux :

A l'issue des 3 parties de groupe, un classement est effectué entre les équipes.

- Les équipes classées 1^{ères} de groupe se rencontrent pour disputer les ½ finales.
- Les équipes classées 2^{èmes} de groupe se rencontrent pour disputer les parties de classement de la 5^{ème} à la 8^{ème} places
- Les équipes classées 3^{èmes} de groupe se rencontrent pour disputer les parties de classement de la 9^{ème} à la 12^{ème} places
- Les équipes classées 4^{ème} de groupe arrêtent la compétition et seront classées de la 13^{ème} à la 16^{ème} places de l'étape

16 équipes	Résultat du groupe	Points du groupe	Partie de classement	1/2	Vainqueur	Sous-total	Pts classt	Total
Vainqueur	3 parties	12		4	4	20	13	33
	2 parties	8		4	4	16	13	29
Finaliste	3 parties	12		4		16	12	28
	2 parties	8		4		12	12	24
Perdants 1/2 finale	3 parties	12				12	11	23
	2 parties	8				8	11	19
Vainqueurs classement des 2èmes	2 parties	8	4			12	4	16
	1 partie	4	4			8	4	12
Perdants classement des 2èmes	2 parties	8	0			8	3	11
	1 partie	4	0			4	3	7
Vainqueurs classement des 3èmes	2 parties	8	4			12	2	14
	1 partie	4	4			8	2	10
Perdants classement des 3èmes	2 parties	8	0			8	1	9
	1 partie	4	0			4	1	5
4èmes de groupe	1 partie	4	0			4	0	4
	0 partie	0	0			0	0	0

	32 Q	64 Q
Vainqueur	12 points	14 points
Finalistes	10 points	12 points
½ finalistes	8 points	10 points
Perdants ¼ de finale	6 points	8 points
Perdants 1/8èmes de finale	4 points	6 points
Perdants 1/16èmes de finales		3 points
3èmes de groupe	1 point	1 point
4èmes de groupe	0 point	0 point

Soit un maximum de 40 points pour le vainqueur d'un 32 et de 46 points pour le vainqueur d'un 64.

Dans les concours nationaux Doubles M2, chaque partie gagnée rapporte 4 points.
Un bonus de 2 points s'applique aux 1ers de poule qui ont joué et gagné 2 parties.
Ensuite, les points de classement suivants s'appliquent :

	32 D	64 D	128 D
Vainqueur	10 points	12 points	14 points
Finalistes	8 points	10 points	12 points
½ finalistes	6 points	6 points	10 points
Perdants ¼ de finale	4 points	6 points	6 points
Perdants 1/8èmes de finale	2 points	4 points	6 points
Perdants 1/16èmes de finales		2 points	4 points
3èmes de poule	0 point	0 point	2 points
4èmes de poule	0 point	0 point	0 point

Soit un maximum de 36 points pour le vainqueur d'un 32, 42 points pour le vainqueur d'un 64 et de 48 points pour le vainqueur d'un 128.

ATTRIBUTIONS DES POINTS DE CATEGORISATION		
Compétitions	Points individuels	Points collectifs (ou de classement)
Concours dédiés M3	1 point pour toutes les parties jouées gagnées y compris dans les phases de poule ou de groupe	Barème propre à chaque Ligue, CS ou PADB
Qualificatifs S, D, Q F4 et M4 D mixtes 3D/4D et Vétérans 4D*	1 point pour toutes les parties jouées gagnées y compris dans les phases de poule	Néant
Qualificatifs S, D, T, Q F3 et M3	2 points pour toutes les parties jouées et gagnées y compris dans les phases de poule	
Qualificatifs S, D, T, Q F2 et M2 D mixtes 1D/2D et Vétérans TD	3 points pour toutes les parties jouées et gagnées y compris dans les phases de poule	
CDF S, D, T, Q, D mixtes et Vétérans	Forfait de 10 points à tous les participants (titulaires ou remplaçants)	

Chapitre 2 – Les divisions masculines

Article 9 – Première division (Ligue Sport Boules M1)

Les équipes sont composées de 5 joueurs minimum et de 6 joueurs maximum.

~~Au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, devront être inscrits dans la nouvelle équipe.~~

~~Une équipe à 6 ne peut se scinder pour constituer deux équipes, seule sera maintenue ou accèdera en M1 celle comportant le chef d'équipe et en conformité avec le nombre minimum de joueurs classés dans cette division pour permettre sa composition.~~

~~En cas de scission, l'A.S., puis le capitaine sont prioritaires pour composer une équipe la saison suivante quel que soit le nombre de joueurs restant. Si l'A.S. et le capitaine renoncent à l'équipe, au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe pourront la reprendre.~~

Article 10 – Deuxième division (Ligue Sport Boules M2 et M2)

A – Ligue Sport Boules M2

Les équipes sont composées de 5 joueurs minimum et de 6 joueurs maximum.

~~Au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, devront être inscrits dans la nouvelle équipe.~~

~~Une équipe à 6 ne peut se scinder pour constituer deux équipes, seule sera maintenue ou accèdera en LM2 celle comportant le chef d'équipe et en conformité avec le nombre minimum de joueurs classés dans cette division pour permettre sa composition.~~

~~En cas de scission, l'A.S., puis le capitaine sont prioritaires pour composer une équipe la saison suivante quel que soit le nombre de joueurs restant. Si l'A.S. et le capitaine renoncent à l'équipe, au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe pourront la reprendre.~~

Chapitre 3 – La licence

ARTICLE 22 – Identification

1. Outre les renseignements permettant l'identification du joueur et la désignation de son ou ses AS, la licence doit porter obligatoirement un numéro spécifique et une photo d'identité récente du joueur. ~~Cette photo doit être oblitérée par l'AS (tampon "à cheval" sur la photo). La licence doit être signée par le licencié.~~

~~2. Un emplacement est réservé au contrôle médical pour attester la non contre-indication à la pratique du sport en compétition. Ce contrôle est obligatoire pour la participation aux rencontres du championnat des clubs organisées ou agréées par la FFSB.~~

~~Le cachet du médecin (Art. L.231.3 du Code du Sport) sur le volet club de la licence, quelle que soit la division d'appartenance doit comporter la date de la visite et la signature du médecin.~~

~~TOUT MEDECIN TITULAIRE DU DOCTORAT D'ETAT EST~~

~~HABILITE A DELIVRER CETTE ATTESTATION~~

~~Lors du renouvellement du volet club de la licence, un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du Sport Boules ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an).~~

~~Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Concrètement, 2 cas de figure sont possibles.~~

CERTIFICAT MEDICAL : 2 POSSIBILITES Sur toutes les rencontres du championnat des clubs, vous devez impérativement présenter :	
Soit Le volet club de la licence de la saison en cours munie d'un cachet médical de non contre-indication à la pratique du Sport Boules (cachet du médecin avec date de la visite et signature du médecin).	Soit ✓ le volet club de la licence de la saison en cours + ✓ un certificat médical daté de moins de 3 ans et muni d'un cachet médical (le visa médical présent sur la licence de la saison N 1 ou N 2 vaut certificat médical) ✓ le questionnaire de santé « QS – SPORT »* de moins d'un an si les réponses aux 9 rubriques sont toutes négatives. Sinon il faut consulter un médecin et fournir un certificat médical.

~~* Le questionnaire de santé « QS – SPORT » est en ligne sur www.ffsb.fr à la rubrique « réglementation sportive » (chapitre 3).~~

~~2. Le questionnaire de santé « QS – SPORT », en ligne sur www.ffsb.fr à la rubrique « réglementation sportive » (chapitre 3) et daté de moins d'un an, doit obligatoirement être rempli par les mineurs pour l'obtention ou le renouvellement de licence et le sur classement. Si les réponses au questionnaire sont toutes négatives, il suffit de remettre l' « Attestation de santé pour les mineurs » à l'A.S. d'appartenance. S'il est répondu OUI à une ou plusieurs questions, il faut consulter un médecin et fournir un certificat médical.~~

~~3. Le sur-classement peut être établi pour les jeunes de 9 à 15 en 2^{ème} année de leur catégorie et pour les 18 permet à tout jeune de jouer dans la catégorie supérieure.~~

Chapitre 4 – Les mutations

A – MUTATIONS ADULTES

Tout joueur licencié "COMPETITION" et souhaitant changer d'AS doit remplir une demande de mutation.

Tout licencié qui quitte son CBD, part avec sa nouvelle catégorisation.

Les mutations sont libres, sans limitation dans les compositions d'équipes en traditionnel et ce pour toutes les divisions masculines et féminines mais font l'objet d'une redevance facturée par la FFSB au CBD prenant.

La redevance est due pour toutes les licences « COMPETITION ».

~~Le licencié qui mute en Traditionnel et en Club dans la même instance ne règle qu'une redevance.~~

A cet effet, des imprimés sont disponibles sur le site FFSB. La chronologie suivante doit être respectée : Joueur => AS cédante => CBD cédant => AS prenante => CBD prenant.

Dès validation par ces 4 instances (ou 3 si mutation interne au CBD) le CBD prenant effectue la saisie dans Bouly. ~~La mutation est ensuite validée par le CBD cédant.~~

En cas d'avis défavorable motivé de l'une des instances, l'imprimé devra être envoyé dans les délais (31 juillet pour les 1ères et 2èmes divisions et 31 août pour les autres) à la FFSB pour examen et avis du bureau exécutif.

Chapitre 5 – Les compétitions

Article 41.a - Groupe National

Bénéficient de l'appellation "National" les compétitions en quadrettes, triples, doubles et simples réservées aux équipes constituées.

Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules F1, **Ligue Sport Boules F2**, Ligue Sport Boules M2, F2 et M2 ont leurs propres compétitions officielles.

2. Inscriptions :

~~En Ligue Sport Boules F1, Ligue Sport Boules M1 et Ligue Sport Boules M2, l'inscription aux concours nationaux Doubles et Quadrettes et aux championnats de France Simples, Doubles et Quadrettes est automatique et obligatoire.~~

En Ligue Sport Boules F1, Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules F2 et Ligue Sport Boules M2, l'inscription aux concours nationaux Doubles et Quadrettes et aux championnats de France Doubles et Quadrettes est automatique et obligatoire. L'inscription aux CDF simples dans ces catégories se fait sur la base du volontariat.

L'inscription d'une équipe doit se faire obligatoirement sous le nom de son chef, même si celui-ci ou celle-ci ne joue pas.

Masculins M2

~~Les inscriptions aux concours nationaux Doubles M2 sont gérées par les organisateurs.~~

Concernant les concours nationaux Quadrettes **et Doubles** M2, une commission est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

- Les inscriptions sont prises par les organisateurs à raison de **4** pour un 16 Q, de **8** pour un 32 Q, **8 pour un 32 D et 16 pour un 64 D ou plus.**
- Dans un premier temps, chaque équipe pourra s'inscrire à 3 compétitions quadrettes maximum auprès des organisateurs.
- Les inscriptions s'effectuent via une fiche de vœux individuelle transmise à l'ensemble des capitaines d'équipes et à retourner au plus tard le **31 15** juillet.
- Un chèque global ou un virement du montant des frais de participation doit être adressé à la FFSB au plus tard le **15-septembre 31 août.**

Féminines F2

Une commission est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

- Les inscriptions sont prises pour 25 % par les organisateurs (invitations).
- Dans un premier temps, chaque double pourra s'inscrire à 3 compétitions auprès des organisateurs.
- Chaque équipe se verra attribuer une compétition à plus de 350 kilomètres de son A.S. d'appartenance par saison sportive.
- ~~- Chaque équipe a la possibilité de banaliser un week-end de compétition lors du remplissage de la fiche de vœux par une croix rouge. Tous les autres concours doivent laisser paraître un numéro de priorité~~
- Les inscriptions s'effectuent via une fiche de vœux individuelle transmise à l'ensemble des capitaines d'équipes et à retourner au plus tard le **31 15** juillet.
- Un chèque global ou un virement du montant des frais de participation doit être adressé à la FFSB au plus tard le **15-septembre 31 août.**

4. Composition des équipes lors des compétitions

- Les compétitions se déroulent avec 4, 5 ou 6 joueurs possibles pour les quadrettes et avec 2 ou 3 joueurs possibles pour les doubles.

- Les équipes constituées, d'une AS ne peuvent pas interchanger leurs joueurs.

- Pour toutes les compétitions Nat (CNQ, CND et CDF Q et D), un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même A.S.

Voir An. 1 pour les règles de participation des -18 au CDF Q et D.

- en LF1, LF2 et F2 et en cas de force majeure, une équipe déclarée à 2 ou 3 joueuses aura la possibilité, une fois par an, de recourir à une joueuse remplaçante (non déclarée dans une autre équipe nationale) sur le plan du comité sportif ou du PADB ou de la ligue (hors AURA) **sauf pour le championnat de France. Une seule licence de l'équipe déclarée ne pourra être déposée.**

Toutefois il ne sera pas possible de modifier la déclaration d'équipe initiale.

~~Les équipes déclarées à 3 joueuses ne pourront pas bénéficier de cette tolérance.~~

7. Sanctions sportives et financières encourues :

Pour les Ligues Sport Boules F1, M1, F2, M2, ainsi que la F2 et la M2, se reporter à la charte de bonne conduite.

8. Déroulement :

Concours par groupe (Dispositions générales aux LF1, LF2, F2, LM1, LM2 et M2 (Quadrettes))

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe.

En groupe, chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe.

Si le groupe est incomplet, la partie office est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

Le match nul est accepté uniquement dans les phases de groupe.

Si égalité à l'issue des phases de groupe et quel que soit le nombre d'équipes à égalité.

A NOTER : Dès que le nombre d'équipes à égalité est modifié et si le classement ne peut être effectué, repartir à la condition "1" s'il ne reste que deux équipes ou à la condition "2".

1) Confrontation directe (possible que pour l'égalité à deux équipes)

2) Goal-average pondéré entre les équipes concernées (scores des confrontations des équipes à égalité)

3) Points faits pondérés entre les équipes concernées (points faits des confrontations des équipes à égalité)

4) Goal-average général

5) Points faits général

Si une égalité ou plusieurs égalités persistent après cette procédure, on fait appel à l'épreuve d'appui.

Déroulement "épreuve d'appui", type RTI Traditionnel.

Les équipes désignent un joueur pour pointer une boule vers un but placé au centre du rectangle de validité du lancer du but, une boule d'échauffement.

1) Tirage au sort du jeu utilisé

2) Tirage au sort de l'ordre de passage

3) La première équipe désignée pointe sa boule

L'arbitre marque cette boule, mesure la distance la séparant du but et la retire du jeu. Dans tous les cas le but doit être obligatoirement remis à son emplacement premier avant la mesure.

L'équipe suivante pointe à son tour une boule et l'arbitre procède aux mêmes opérations et ainsi de suite.

A l'issue de ce passage, l'équipe ayant pointé le plus près du but est la mieux classée et ainsi de suite.

En cas d'une nouvelle égalité, une autre série de boules est jouée entre les équipes non départagées. On procède ainsi jusqu'à obtenir le classement du groupe.

Les ½ finales opposent les 4 équipes classées 1^{ère} de chaque groupe.

Les parties de classement opposent un 2^{ème} de groupe à un autre 2^{ème} de groupe et un 3^{ème} de groupe à un autre 3^{ème} de groupe (Cf. tableau de points du chapitre 1).

L'attribution des points est la suivante :

POINTS	Partie de groupe jouée et gagnée	4 pts
	Match nul en partie de groupe	2 pts
	Bonus 1 ^{er} de poule si 3 parties jouées et gagnées	4 pts
	Bonus 1 ^{er} de poule si moins de 3 parties jouées et gagnées	2 pts
	½ finale	6 pts
	Partie de classement entre 2 ^{èmes} et 3 ^{èmes} de groupe	2 pts
	Finale	8 pts

- Le nombre de parties disputées en une journée ne peut dépasser dans la mesure du possible 5 en quadrettes et 6 en simples, doubles et triples.

B – Les concours nationaux Ligue Sport Boules M1, F1, M2 et F2

ARTICLE 52.b – LIGUE SPORT BOULES F2

1. Déroulement de la LIGUE SPORT BOULES F2

Compétitions sur 10 week-ends, uniquement en double, réservées aux 16 équipes de Ligue Sport Boules F2.

Pour chaque étape, les groupes seront définies par tirage au sort informatisé.

Déroulement horaire type :

1 ^{ère} partie de groupe	8h30 – 10h00
2 ^{ème} partie de groupe	10h30 – 12h00
3 ^{ème} partie de groupe	14h00 – 15h30
½ finale + parties de classement	16h00 – 17h30
Finale	18h00 – 19h30
Toutes les parties en 13 points ou 1h30	

Au terme des 10 journées :

- ✓ l'équipe classée 1^{ère} est déclarée vainqueur de la Ligue Sport Boules F2,
- ✓ les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent à la Ligue Sport Boules F1
- ✓ les équipes classées 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} sont reléguées en F2.

En cas d'égalité au classement, les ex-æquo sont départagés comme suit :

A - l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée

B - l'équipe qui a obtenu le 2^{ème} plus grand nombre de points sur une journée

C - l'équipe qui a obtenu le 3^{ème} plus grand nombre de points sur une journée

D - Etc. jusqu'au x^{ème} résultat

E - l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

2. Précisions financières :

Dotation des concours.

L'inscription est de 30 € par étape.

Chaque partie gagnée est primée.

Récompenses

Les récompenses pour les finalistes sont à la charge de l'organisateur (remise de lots en nature ou autre).

La F.F.S.B. remettra au vainqueur de chaque étape un Trophée à sa charge.

Arbitre et délégué

L'arbitre et le délégué sont pris en charge par la FFSB.

3. Charte de bonne conduite :

Point 1 :

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB établit pour la saison suivante la liste des équipes classées en Ligue Sport Boules F2.

Point 2 :

Les présidents des ASB, dont dépendent les équipes, sont les seuls interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques de la FFSB.

Point 3 :

L'ASB désigne un responsable pour chaque équipe.

Point 4 :

Une étude financière des coûts sera revue chaque année et incluse au cahier des charges.

Point 5 :

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

Point 6 :

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison et un versement correspondant à 4 fois le montant de l'inscription qui sera reversé à l'organisateur.

Point 7 :

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive non seulement les joueuses reçoivent une licence rouge F2 pour le restant de la saison, mais de plus, elles n'auront pas accès à la qualification au championnat de France doubles de la saison suivante.

Point 8 :

En cas de non-participation et de non-respect du calendrier c'est l'ASB qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et financières.

Point 9 :

La conséquence du forfait général entraîne l'annulation des résultats obtenus face à cette équipe.

Point 10 :

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 11 :

Le président de l'ASB s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté la FFSB s'engage à respecter le cahier des charges.

Point 12 :

Le président de l'ASB s'engage à la demande de la FFSB, d'organiser chez lui et dans la saison sportive, au moins une compétition réservée à la catégorie LF1, LF2 ou NF2.

4. Challenge annuel aux Championnes de la Ligue Sport Boules F2.

Référence au classement établi sur la base des points de classement.

Chapitre 6 – Les féminines

Article 92.a. - PREMIERE DIVISION (LF1)

1. Composition

Elle comporte 16 équipes :

- 14 équipes issues du classement national F1 de la saison sportive précédente
- 2 équipes issues du classement national de Ligue Sport Boules F2 de la saison sportive précédente.

Deux équipes maximum déclarées et acceptées par AS, excepté si la ou les équipes qui monte(nt) appartienne(nt) déjà à cette A.S.

2. Déclaration des équipes (en début de saison)

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueuses.

Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueuses de division inférieure qui seront classées 1^{ère} division.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Chaque double a un code d'identification débutant par LF1.

~~Au moins 1 joueuse de l'ancienne équipe déclarée, devra être inscrite dans la nouvelle équipe.~~
~~Si l'équipe se scinde, elle reviendra en priorité à l'A.S. d'appartenance, à défaut à la capitaine et à défaut à une des joueuses qui était déclarée dans le double.~~
~~A défaut, les joueuses déclarées dans le double recevront une licence rouge la saison suivante.~~

Une F1 qui ne figure plus dans une équipe F1 la saison suivante reçoit automatiquement une licence F2.

3. Montées - Descentes

Les 14 premières équipes issues du classement spécifique 1^{ère} division Féminine (prise en compte de tous les résultats) à la fin de la saison se maintiennent obligatoirement en F1.

Les 2 premières équipes issues du classement **Ligue Sport Boules F2** accèdent à la 1^{ère} division.

Les 2 dernières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules F1 descendent en **Ligue Sport Boules F2**, la 16^{ème} ne pourra pas bénéficier d'un repêchage.



En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe, les joueuses qui la constituaient se verront attribuer une licence rouge pour la saison suivante et seront maintenues en F2 en saison N+2

La ou les équipes appelées pour le remplacement seront, dans l'ordre, les mieux placées au classement :

+ Équipe classée 15^{ème} si désistement d'une équipe F1. Si une autre équipe de F1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 3^{ème} équipe du classement de **LF2** est repêchée et ainsi de suite.

~~+ Équipe classée 3^{ème} si désistement d'une équipe F2 ou suivante...~~

Les déclarations d'équipes pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le ~~14 août~~ 5 juillet.

Au ~~15 août~~ 5 juillet, la FFSB valide les 16 équipes constituées et leur numéro d'identification. Les joueuses sont reclassées 1^{ère} division et leurs licences peuvent alors être éditées.

Article 92.b. – Ligue Sport Boules F2 (LF2)

4. Composition

Elle comporte 16 équipes :

- Pour la saison de lancement 2026/2027 :
 - 2 dernières équipes du classement final 2025/2026 de la Ligue Sport Boules F1
 - 14 équipes issues du classement national F2 (3^{ème} à la 16^{ème} places) 2025/2026
- Pour les saisons suivantes :
 - 2 dernières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules F1 de la saison sportive précédente
 - 11 équipes issues du classement national LF2 (3^{ème} à la 13^{ème} places) de la saison sportive précédente
 - 3 équipes issues du classement national F2 (1^{ère} à la 3^{ème} places) de la saison sportive précédente

Deux équipes maximum déclarées et acceptées par AS, excepté si la ou les équipes qui monte(nt) appartienne(nt) déjà à cette A.S.

5. Déclaration des équipes (en début de saison)

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueuses.

Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueuses de division inférieure qui seront classées 2^{ème} division.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Chaque double a un code d'identification débutant par LF2.

~~Au moins 1 joueuse de l'ancienne équipe déclarée, devra être inscrite dans la nouvelle équipe.~~
Si l'équipe se scinde, elle reviendra en priorité à l'A.S. d'appartenance, à défaut à la capitaine et à défaut à une des joueuses qui était déclarée dans le double.

6. Montées - Descentes

Les 2 premières équipes issues du classement spécifique LF2 (prise en compte de tous les résultats) à la fin de la saison accèdent obligatoirement en F1.

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 13^{ème} places se maintiennent obligatoirement en LF2.

Les 3 premières équipes issues du classement NF2 accèdent à la LF2.

Les 3 dernières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules F2 descendent en F2, la 16^{ème} ne pourra pas bénéficier d'un repêchage.



En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe, les joueuses qui la constituaient se verront attribuer une licence rouge pour la saison suivante et seront maintenues en F2 en saison N+2

La ou les équipes appelées pour le remplacement seront, dans l'ordre, les mieux placées au classement :

+ Équipe classée 15^{ème} si désistement d'une équipe LF2. Si une autre équipe de LF2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 3^{ème} équipe du classement de F2 est repêchée et ainsi de suite.

~~+ Équipe classée 4^{ème} si désistement d'une équipe F2 ou suivante...~~

Les déclarations d'équipes pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 5 juillet.

Au 5 juillet, la FFSB valide les 16 équipes constituées et leur numéro d'identification. Les joueuses sont classées F2 et leurs licences peuvent alors être éditées.

Article 93 – Deuxième division (NF2)

1. Montées - Descentes

Les 2 premières équipes issues du classement spécifique 2^{ème} division Féminine accèdent obligatoirement en ~~F1~~ LF2.

~~Pour le compte de la saison 2025/2026, les équipes classées de la 3^{ème} à la 16^{ème} places du classement spécifique 2^{ème} division Féminine accèdent à la Ligue Sport Boules F2 mise en place à compter de 2026/2027.~~

2. Déclaration des équipes (en début de saison)

Les déclarations d'équipes 2^{ème} division pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le ~~14 août~~ 5 juillet.

Au ~~15 août~~ 5 juillet, la FFSB valide ces équipes constituées et leur code d'identification.
Les licences des joueuses peuvent alors être éditées.

ARTICLE 97 - ACCES AUX COMPETITIONS POUR LES F – 18

Sous réserve du sur-classement médical, les F -18 ans peuvent participer :

1. A toutes les compétitions féminines adultes sauf le simple.
2. Aux compétitions masculines suivantes :
 - Championnats de France ~~doubles~~ quadrettes,
 - Championnats de France doubles mixtes
 - Championnat des Clubs masculins adultes.
 - Championnat des AS 3^{ème} et 4^{ème} Divisions sauf celles classées Collectif France Jeunes.
 - Concours Propagande et Promotion.
 - Comme complément d'équipe dans les concours Nationaux.

Annexe 1 – Les jeunes

Article 1 - LES LICENCES

Les licences ne sont délivrées que sur le plan de l'ASB. Une licence ne peut être délivrée que sur remise :

- ❖ D'une autorisation écrite des parents,
- ❖ D'une « Attestation de santé pour les mineurs » si les réponses au questionnaire de santé « QS – SPORT », en ligne sur www.ffsb.fr à la rubrique « réglementation sportive » (chapitre 3) et daté de moins d'un an sont toutes négatives ou d'un certificat médical s'il est répondu OUI à une ou plusieurs questions.

~~Les licences portent mention le cas échéant du visa de surclassement dans les conditions précisées à l'article 3 « surclassement ».~~

ARTICLE 3 - LE SURCLASSEMENT

Le surclassement permet à tout jeune de jouer dans la catégorie supérieure.

~~Il est autorisé, pour les 2^{èmes} années des catégories 9 jusqu'à 15 et 1^{ère} à 3^{ème} année des 18, par tout médecin. Le visa médical de surclassement est apposé sur la licence à l'emplacement prévu à cet effet.~~

~~Les joueurs de 2^{ème} année G 13, F 13, G 15 et F 15 surclassés peuvent évoluer dans les catégories supérieures (sous réserve de limitation en nombre) sauf dans les épreuves individuelles.~~

Les G-18 et F-18 ~~surclassés~~ peuvent évoluer avec les Seniors :

- Dans le championnat des clubs sportifs (volet Club possible).
- Dans le championnat des AS 3^{ème} et 4^{ème} division, sauf pour les athlètes figurant sur la liste ministérielle des sportifs classés « Relève ». Un jeune ne se substitue pas à un 4^{ème} division.
- Dans les concours nationaux comme complément d'équipe.
- Dans les compétitions non officielles (concours Propagande, Promotion, Loisir).
- Les athlètes figurant sur la liste ministérielle des sportifs classés « espoirs » qui souhaiteraient participer à une épreuve traditionnelle seront impérativement placés en « 3^{ème} division ». Ils ne peuvent donc pas participer aux compétitions réservées aux 4^{ème} division.
- Dans les concours dédiés M3 comme complément d'équipe
- Dans le CDF Quadrette, comme complément d'équipe
- Dans le CDF Double Mixte, même en formation homogène

Les G-15 et F-15 ~~surclassés~~ sont autorisés à participer aux compétitions adultes Loisir/Promotion organisées, à condition qu'il n'y ait pas de compétition, stage ou rassemblement jeunes ce jour-là dans leur comité sportif, à défaut PADB, à défaut Ligue.

Deux jeunes U15 au maximum peuvent intégrer une équipe adulte en Quadrette, 1 jeune U15 au maximum pour le Triple ou le Double, les U15 ne peuvent pas jouer en Simple Adultes.

En cas de présence de jeune U15 dans l'équipe, le cadre de jeu est celui des féminines (cadre vétérans et mixité).

ARTICLE 8 - LES EPREUVES

LA COMPETITION

2. Le Jeu traditionnel

Chez les jeunes, le traditionnel se joue en simple à 4 boules par joueur, en double à 3 boules par joueur et en triple à 2 boules par joueur.

En compétition officielle, en simple, double et triple, la partie se joue en 13 points ou 1h30.

Catégories - de 11 et - de 13 :

Durée : 1h00 maximum

Nota : Pour les parties de groupe, le match nul est autorisé.

En double, l'équipe peut être composée de 2 ou 3 joueurs avec **au minimum un joueur de la catégorie maximum un joueur surclassé**. Si elle comporte 3 joueurs, le remplacement d'un joueur en cours de partie est libre mais il doit être réalisé entre deux mènes.

ARTICLE 9 - LES MANIFESTATIONS OFFICIELLES

1. 3. CHAMPIONNATS DE FRANCE COMBINÉ et France TIRS

Nombre de qualifiés :

~~G18 : 12 joueurs~~

~~F18 : 8 joueuses~~

~~U15 : 12 à 16 joueurs selon performances~~

~~Le nombre de qualifiés sera donné en janvier/février de la saison en cours, en fonction des effectifs et des performances.~~

Qualification :

~~La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques.~~

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE TIRS

~~Le France Tirs (Progressif et Précision) fera l'objet d'une circulaire précisant le déroulement de ce championnat. Cette circulaire sera diffusée en temps utile.~~

Nombre de sélectionnés :

	Tir de Précision	Tir Progressif
G18	12	12
F18	9	9
G15	9	9
F15	6	6

~~Le nombre de qualifiés sera donné en janvier/février de la saison en cours, en fonction des effectifs et des performances.~~

Qualification :

~~La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques ou des personnes référencées à la FFSB.~~

Nombre de qualifiés :

Catégories	Combiné	Tir de précision	Tir progressif
G18	8	16	12
F18	8	8	8
U15	8		
G15		16	12
F15		8	8

Modalités de classements et qualifications des 2 championnats (combiné et tirs)

La qualification se fera par les performances obtenues lors des :

- Journées dédiées aux 3 épreuves
- Compétitions nationales (Omnium & Clubs sportif sénior)
- Compétitions internationales

Le classement final est établi sur le total des 6 meilleures performances réalisées durant la période de référence.

- **Période de référence** : 1^{er} décembre au 1^{er} mars.
- **Volume** : maximum 10 par épreuve dans les journées dédiées.

Critères de départage

En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par :

1. La meilleure performance.
2. Les performances des rangs suivants (2ème, 3ème, jusqu'à la 6ème).
3. La meilleure performance réalisée en compétitions nationales (Omniums ou Clubs Sportifs) ou internationales.
4. Les performances des rangs suivants (2ème, 3ème, jusqu'à la 6ème) réalisées en compétitions nationales (Omniums ou Clubs Sportifs) ou internationales.
5. L'âge (le plus jeune est qualifié).

Les performances réalisées sur un autre cadre ou un autre tapis (épreuve non identique) que celui de sa catégorie ne peuvent pas être prises en compte (un U15 qui joue en U18, une F18 qui joue en CS masculin), à l'exception du tir de précision pour les :

- G18 en Club Sportif masculin
- F18 en Club Sportif féminin

car le tapis correspond à l'épreuve internationale des dites catégories.

~~3~~ 4. Open de Relais

L'Open de Tir en Relais fera l'objet d'une circulaire précisant le déroulement de ce championnat. Cette circulaire sera diffusée en temps utile.

~~Qualification :~~

~~La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques ou des personnes référencées à la FFSB.~~

~~4~~ 5. OMNIUM JEUNES

PREAMBULE :

L'organisation de ce championnat est confiée à la Commission Nationale des Jeunes et à la DTN

Chaque fois que nécessaire, la Fédération se réserve le droit de statuer.

L'homologation, le contrôle des résultats, le bon déroulement du championnat et des matchs ainsi que l'établissement des classements sont du ressort de la Commission Nationale des Jeunes et de la DTN.

A – LE MATCH

CONTENU DES MATCHS :

-15 et -18	
1 ^{er} tour	1 simple – 1 double (durée 1h) 1 Combiné
2 ^{ème} tour	1 Tir Progressif
3 ^{ème} tour	2 Tirs de Précision
4 ^{ème} tour	1 Tir Rapide en Double
5 ^{ème} tour	4 Tradipoint (8 mènes)

COMPOSITION DES EQUIPES

La composition des équipes se fait au niveau du CFB, du comité sportif, du PADB, ou de la ligue bouliste régionale, ou du regroupement de ligues (ces regroupements devront être validés par la F.F.S.B.).

Les joueurs U13 et U15 surclassés peuvent évoluer dans les catégories supérieures.

Chaque joueur joue avec les boules de sa catégorie.

L'équipe est composée de 4 joueurs minimum avec un manager.

La mixité est autorisée.

Terrains utilisés quand au moins une fille participe à l'épreuve : cadre féminin

-15 et -18		
1 ^{er} tour	1 Simple – 1 Double (durée 1h) 1 combiné	Sur cadre féminin
2 ^{ème} tour	1 Tir Progressif	La fille joue sur le cadre féminin
3 ^{ème} tour	2 Tirs de Précision	La fille réalise le tir féminin
4 ^{ème} tour	1 Tir Rapide en Double	La fille peut mettre son porte-boules sur le cadre féminin
5 ^{ème} tour	4 Tradipoint (8 mènes)	Sur cadre féminin

Matériel utilisé

Le matériel utilisé doit être conforme aux normes dictées ou reprises par la FFSB :

- Les tapis : Ils doivent posséder les caractéristiques techniques définies dans le R.T.I. De la craie permettant de juger la validité du tir doit être prévue. Des sous tapis de protection homologués peuvent être utilisés.
- Les boules cibles : Il est obligatoire d'en posséder 8 (2 pour chaque tapis).
- Les boules obstacles : au moins 4 (4 boules obstacles de diamètre 84 pour les -15)
- Les buts : 2 blancs et 2 rouges.
- Les porte-boules : Ils doivent être réglables en hauteur entre 60 et 100 centimètres. et avoir une bonne stabilité (voir page 53 du RTI).

N.B. : Chaque tireur peut utiliser ses propres porte-boules.

- Les traceurs : Ils doivent obligatoirement posséder une pointe qui trace la cible.

Matériel préconisé :

- Horloge avec chronomètre électronique.
- Marqueurs de scores

B - LES EPREUVES

Voir règlement spécifique des épreuves pour les jeunes Annexe 1 – Article 8

Simple et double :

Echauffement :

Avant le tour de traditionnel, un échauffement d'une durée de 10 minutes est accordé. Tous les joueurs peuvent participer.

Déroulement des parties :

Les parties se jouent en 13 points ou 1h de jeu suivant les règles du RTI. Le match nul est admis.

Remplacement des joueurs :

En double, le remplacement d'un joueur en cours de partie est libre mais doit être réalisé entre deux mènes. Au moins un joueur de la formation initiale doit être présent sur le terrain, le joueur entrant ne doit pas avoir participé à une autre épreuve du même tour. Le délégué doit être prévenu, le remplacement devenant effectif au jet de but suivant.

Temps mort :

Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes, est autorisé par club et par jeu. Il ne prolonge pas la durée de la partie et ne peut pas débuter pendant les 10 dernières minutes du temps prévu.

Il est demandé au délégué ou à l'arbitre par le manager avant le début d'une nouvelle mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut plus être annulée.

Combiné :

Echauffement :

Avant le 1^{er} tour, un échauffement d'une durée de 10 minutes est accordé.

Déroulement de l'épreuve :

Application des règles du RTI. Le match nul est admis

Pour les -15, la cible à tirer est une boule blanche cible de Ø 100 mm. Celle-ci ne doit pas être en position de perte.

Temps mort :

Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes, est autorisé par équipe et par jeu.

Il est demandé au délégué ou à l'arbitre par le manager avant le début d'une nouvelle mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut plus être annulée.

Tir Progressif et tir rapide en double :

Echauffement :

Le délégué lance l'échauffement de 3 minutes quand tout est en place.

Déroulement de l'épreuve :

Mise en place des tapis comme stipulé dans l'annexe 1 – article 8.

En tir progressif et en tir rapide en double, une féminine peut mettre son porte-boules sur le cadre féminin.

Dans le tir rapide en double -18, les passages de relais devront se faire après la 2^{ème} ligne masculine. Toutefois, si l'équipe est composée de 2 F18, le passage de relais peut s'effectuer après la 2^{ème} ligne féminine.

La durée de l'épreuve est fixée à 4 minutes en -15 et à 5 minutes en -18.

Le match nul est admis

Tir de précision :

Echauffement :

Le délégué lance l'échauffement de 5 minutes quand tout est en place.

Déroulement de l'épreuve :

Mise en place des tapis comme stipulé dans l'annexe 1 – article 8.

Chaque joueur utilise 4 boules.

Une fille réalise l'épreuve féminine de sa catégorie.

Le match nul est admis.

Tradipoint :

Echauffement :

Avant le 5^{ème} tour, un échauffement d'une durée de 10 minutes est accordé.

Déroulement de l'épreuve :

Application des règles stipulées dans l'annexe 1 – article 8.

Le tradipoint se dispute en 8 mènes

Le match nul est admis

C – LA GESTION

Calendrier :

Il est bâti chaque année par la FFSB.

Organisation de 3 phases. Les 4 premiers par catégorie sont qualifiés pour les ½ finales.

Gain d'une épreuve

Par épreuve	Points « match »
Victoire > 4 points	4 points
Victoire ≤ 4 points	3 points
Egalité	2 points
Défaite ≤ 4 points	1 point
Défaite > 4 points	0 point

Gain d'un match :

Le gain d'un match est déterminé par le cumul des points attribués (points match) par les résultats de chacune des épreuves.

Le Bonus « Match » s'applique à l'issue de la rencontre pour le classement général.

Par match	Points « rencontre »
Victoire > 8 points	4 points
Victoire ≤ 8 points	3 points
Egalité	2 points
Défaite ≤ 8 points	1 point
Défaite > 8 points	0 point

Classement :

Le classement est déterminé par le cumul des « points rencontre » acquis par les résultats de chaque match.

En cas d'égalité les équipes seront départagées par :

- 1- Le nombre de victoires entre les équipes concernées
- 2- Le goal-average dans les matchs (« points match ») entre les équipes concernées (2 ou plusieurs équipes)
- 3- Le total des « points match » entre les équipes concernées (2 ou plusieurs équipes)
- 4- Le total des points match faits
- 5- Dans l'ordre et pour l'ensemble des matchs :
 - a. Meilleure performance en tir rapide en double
 - b. Meilleure performance en tir progressif
 - c. Meilleure performance en tir de précision
 - d. Meilleure performance en combiné

Forfait :

En cas de forfait d'une équipe, son adversaire s'impose sur le score de 44 à 0.

Equipe incomplète :

Une équipe doit présenter au minimum 2 joueurs pour participer à une rencontre. Elle perd par forfait les épreuves auxquelles elle ne peut pas participer sur le score suivant :

Combiné 0 -32

Traditionnel 0 -13

Tradipoint 0 – 24

Tir progressif, tir rapide en double, tir de précision : 0 – score de l'adversaire

Epreuve d'appui :

En cas d'égalité parfaite à l'issue d'un match à élimination directe, il est fait appel à l'épreuve d'appui.

L'épreuve d'appui est considérée comme une épreuve à part entière du match.

- Modalités de déroulement de l'épreuve d'appui :
 - ✓ Chaque équipe désigne 4 joueurs :
- 2 effectueront chacun 1 tir au but, 1 point par tir réussi (quand le but sort du cercle) (pour les -15, le tir se fera sur une boule cible Ø 100 mm, 1 point par tir réussi (Carreau non pris en compte)).
- 2 pointeront chacun 1 boule dans une cible, 1 point par boule dans la cible (Biberon non pris en compte).

L'ordre de passage des joueurs est fixé par les managers des 2 équipes.

- ✓ Par tirage au sort organisé par le délégué et effectué par l'arbitre en présence des managers des deux équipes sont déterminés :
 - L'attribution des terrains : Un pour le tir et un pour le point parmi les jeux disponibles à l'exclusion des jeux extrêmes.
 - L'ordre des actions qui seront effectuées en alternance : tir et point,
 - L'ordre de passage des équipes,

- ✓ Deux cibles (modèle du combiné) sont tracées au centre du rectangle de validité de lancer du but, sur les 2 terrains retenus ; 1 but blanc est placé en leur centre. Le sens du jeu est le même que celui adopté pour le tir de précision lors du 3^{ème} tour
- ✓ 5 minutes d'échauffement, sur les terrains affectés à l'épreuve, sont accordées aux équipes.
- ✓ Le joueur N° 1 de l'équipe qui commence pointe ou tire sa boule. Le joueur N° 1 de l'autre équipe réalise à son tour la même action.
- ✓ Les deux autres joueurs N° 1 réalisent leur action.
- ✓ On procède de même pour les joueurs suivants.
- ✓ Si l'égalité subsiste après le passage des quatre joueurs de chaque équipe, l'épreuve recommence dans les mêmes conditions (jeux, joueurs, alternance et ordre de passage) et s'interrompt dès qu'il y a disparition de la parité (à égalité de boules jouées).

Exemple (pour un boulodrome de 8 jeux) :

Jeux retenus : Tir : N° 3, point : N°4

1ère action : Point, 2ème action : Tir

Ordre de passage : Equipe B puis équipe A

Liste des joueurs		Equipe A	Equipe B
Tireurs	1	Kévin	Justine
	2	Lola	Jules
Pointeurs	1	Paul	Mattéo
	2	Yann	Faustine

Ordre de passage :

Mattéo, Paul

Justine, Kévin,

Faustine, Yann

Jules, Lola

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

Si une équipe ne dispose pas de 4 joueurs, seuls les joueurs présents joueront leur boule par cible et leurs adversaires joueront leurs 4 boules.

Coupe d'Europe des clubs U18

L'équipe vainqueur de l'Omnium U18 est qualifiée pour la prochaine Coupe d'Europe des clubs U18.

Cette équipe devra être composée d'au moins une féminine licenciée dans le Comité sportif, à défaut dans le PADB, et à défaut dans la LBR.

Plan de déroulement d'un match

OMNIUMS - 15 ET - 18	
1 seul match dans le boulodrome et 1^{er} match pour au moins une équipe dans la journée	
H-0h30 – H-0h10	20' échauffement collectif
H-0h10 - H	10' échauffement 1 ^{er} tour
Heure de début du match (H) – H+1h	TOUR 1 1 Simple – 1 Double – 1 combiné 8 mènes
	Mise en place des tapis
H+1h15 – H+1h25	TOUR 2 1 Tir Progressif
H+1h30 – H+2h	TOUR 3 2 Tirs de Précision
H+2h05 – H+2h15	TOUR 4 1 Tir Rapide en Double
	Pause 10'
H+2h25 – H+3h05	TOUR 5 4 tradipoint 8 mènes

OMNIUMS - 15 ET - 18		
2 matchs dans le boulodrome et 1^{er} match pour au moins une équipe dans la journée		
	Match A	Match B
H-0h30 – H-0h10	20' échauffement collectif	20' échauffement collectif
H-0h10 - H	10' échauffement 1 ^{er} tour	10' échauffement 1 ^{er} tour
Heure de début du match (H) – H+1h	TOUR 1 1 Simple – 1 Double 1 combiné 8 mènes	TOUR 1 1 Simple – 1 Double 1 combiné 8 mènes
	Mise en place des tapis	
H+1h15 – H+1h25	TOUR 2 1 Tir Progressif	TOUR 2 1 Tir Progressif
H+1h25 – H+1h35		
H+1h40 – H+2h10	TOUR 3 2 Tirs de Précision	TOUR 3 2 Tirs de Précision
H+2h10 – H+2h40		
H+2h45 – H+2h55	TOUR 4 1 Tir Rapide en Double	TOUR 4 1 Tir Rapide en Double
H+2h55 – H+3h05		
	Pause 10'	
H+3h15 – H+3h55	TOUR 5 4 tradipoint 8 mènes	TOUR 5 4 tradipoint 8 mènes

6- OPEN TRIPLE U18

Une compétition traditionnelle OPEN TRIPLE U18 sera organisée en parallèle du Championnat de France Quadrettes Séniors.

L'équipe peut être composée de 3 ou 4 joueurs U18 ou U15 **surclassés** (même en composition homogène), **la composition se fait au niveau national**.

L'Open Triple U18 fera l'objet d'une circulaire, diffusée en temps utile, précisant le déroulement et l'organisation de cette compétition.

~~ARTICLE 10 — LITIGES~~

~~Les litiges éventuels quels qu'ils soient sont gérés par la Commission Nationale des Jeunes. Les absences non justifiées sont étudiées par celle-ci.~~

~~Lors des compétitions officielles, toutes réclamations concernant le déroulement de la compétition sont examinées souverainement et sans appel par une commission des litiges composée du Commissaire Général chargé des compétitions (qui en est le Président), du Président de la CNJ ou son représentant, du responsable de l'arbitrage ou de son représentant, d'un membre de la DTN et d'un manager tiré au sort.~~

ANNEXE 3 – CHAMPIONNATS DE FRANCE ADULTES



Par consultation du Comité directeur entre le 17 et le 24 juillet 2026, il a été décidé de revenir sur la mise en place dès 2026/2027 de 2 journées de concours nationaux Doubles qualificatives au championnat de France en LM1 et LM2 votée le 28 mai 2026.

ARTICLE 15 - CHAMPIONNAT DE DOUBLES Ligue Sport Boules M1 - 32 équipes

~~Ces 32 Doubles sont répartis en 8 poules de 4.~~

Au terme des 2 journées de concours nationaux, les 16 premières équipes du classement spécifique Doubles LM1 sont qualifiées directement pour le championnat de France.

Constitution des 4 poules de 4

- 4 poules de 4 avec 2 équipes qualifiées (P I à P IV)

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue 2 journées de concours nationaux Doubles LM1.

Poule I (P I)	A	équipe 1	B	équipe 16	C	équipe 8	D	équipe 9
Poule II (P II)	A	équipe 2	B	équipe 15	C	équipe 7	D	équipe 10
Poule III (P III)	A	équipe 3	B	équipe 14	C	équipe 6	D	équipe 11
Poule IV (P IV)	A	équipe 4	B	équipe 13	C	équipe 5	D	équipe 12

ARTICLE 15 bis - CHAMPIONNAT DE DOUBLES Ligue Sport Boules M2 - 32 équipes

~~Ces 32 Doubles sont répartis en 8 poules de 4.~~

Au terme des 2 journées de concours nationaux, les 16 premières équipes du classement spécifique Doubles LM2 sont qualifiées directement pour le championnat de France.

Constitution des 4 poules de 4

- 4 poules de 4 avec 2 équipes qualifiées (P I à P IV)

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue 2 journées de concours nationaux Doubles LM2.

Poule I (P I)	A	équipe 1	B	équipe 16	C	équipe 8	D	équipe 9
Poule II (P II)	A	équipe 2	B	équipe 15	C	équipe 7	D	équipe 10
Poule III (P III)	A	équipe 3	B	équipe 14	C	équipe 6	D	équipe 11
Poule IV (P IV)	A	équipe 4	B	équipe 13	C	équipe 5	D	équipe 12

Article 17

c - FÉMININES :

Championnat Doubles Féminin LF2

Les 16 équipes de LF2

Constitution des 4 poules de 4

- 4 poules de 4 avec 2 équipes qualifiées (P I à P IV)

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue de la saison de Ligue Sport Boules F2.

Poule I (P I)	A	équipe 1	B	équipe 16	C	équipe 8	D	équipe 9
Poule II (P II)	A	équipe 2	B	équipe 15	C	équipe 7	D	équipe 10
Poule III (P III)	A	équipe 3	B	équipe 14	C	équipe 6	D	équipe 11
Poule IV (P IV)	A	équipe 4	B	équipe 13	C	équipe 5	D	équipe 12

D - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SIMPLES ADULTES

ARTICLE 21 - CATÉGORIES CONCERNÉES

- Masculins Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules M2, M2, M3, M4

- Féminines LF1, **LF2**, F2, F3 et F4.

ARTICLE 22 – MASCULINS :

NOMBRE DE JOUEURS - CONSTITUTION DES POULES

a – Ligue Sport Boules M1 : 32 joueurs, 8 poules de 4.

Chaque équipe **peut** désigner ~~obligatoirement~~ 2 joueurs.

Les places libérées par d'éventuelles défections seront proposées aux autres équipes dans l'ordre du classement quadrettes.

Tirage intégral

b – Ligue Sport Boules M2 : 32 joueurs, 8 poules de 4.

Chaque équipe **peut** désigner ~~obligatoirement~~ 2 joueurs.

Les places libérées par d'éventuelles défections seront proposées aux autres équipes dans l'ordre du classement quadrettes.

Tirage intégral

ARTICLE 23 – FEMININES :

NOMBRE DE JOEUSES - CONSTITUTION DES POULES

a – F1 : 16 joueuses, 4 poules de 4 joueuses.

Chaque équipe **peut** désigner ~~obligatoirement~~ 1 joueuse et une remplaçante.

Les places libérées par d'éventuelles défections seront proposées aux autres équipes dans l'ordre du classement doubles.

Tirage intégral.

b – LF2 : 16 joueuses, 4 poules de 4 joueuses.

Chaque équipe désigne 1 joueuse et une remplaçante.

Les places libérées par d'éventuelles défections seront proposées aux autres équipes dans l'ordre du classement doubles.

Tirage intégral.

E - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIRS

ARTICLE 25 - CATEGORIES CONCERNEES

Seniors Masculins et Féminines.

N.B. : Les athlètes devront avoir participé aux championnats de France des Clubs.

Seniors Masculins : prise en compte des 6 meilleures performances.

Seniors Féminines : prise en compte des 4 meilleures performances.

Les performances en Tir progressif et Tir de précision des féminines évoluant dans un championnat masculin sont prises en compte dans le classement féminin.

En tir progressif masculin, l'épreuve se déroule selon la formule à 3 alvéoles.

Les performances sont prises en compte pour tous les matchs sauf la finale.

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés par la meilleure performance.

Annexe 4 – Championnat des A.S. de 3^{ème} et 4^{ème} divisions



Par consultation du Comité directeur entre le 17 et le 24 juillet 2026, il a été décidé de revenir sur la réforme du contenu d'une rencontre ci-dessous votée le 28 mai 2026. Seule, l'attribution uniforme de 4 points dans les épreuves des tours de traditionnel est maintenue, elle permet d'attribuer 12 points dans chacun des 3 tours.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE LA RENCONTRE ENTRE A.S.

Les rencontres se déroulent en trois tours :

- PREMIER TOUR :

- 1 ~~quadrette~~ triple : ~~6~~ 4 points au vainqueur ou ~~2~~ 2 à chaque équipe si match nul,
- 1 double : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul,
- 1 ~~simple~~ Tradipoint : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul.

- DEUXIEME TOUR :

- 3 épreuves de point : 2 points au vainqueur ou 1 point à chacun si match nul,
- 3 épreuves de tir : 2 points au vainqueur ou 1 point à chacun si match nul.

- TROISIEME TOUR :

- 1 ~~quadrette~~ triple : ~~6~~ 4 points au vainqueur ou ~~2~~ 2 à chaque équipe si match nul,
- 1 double : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul,
- 1 simple : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul.

Chaque rencontre se déroule donc sur ~~40~~ 36 points au total.

En cas de forfait, l'équipe gagnante par forfait marque un résultat de ~~40~~ 36 à 0

La feuille de match attestant le résultat est signée par le responsable (ou manager) de chaque équipe, après avoir signifié les réserves éventuelles. Au-delà aucune contestation n'est recevable.

ARTICLE 3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES LORS DES RENCONTRES

- Pour chaque rencontre, l'équipe doit être constituée d'au moins ~~SEPT~~ SIX joueurs dont TROIS au moins possédant une licence de 4^{ème} division. Si seulement ~~6~~ 5 ou ~~5~~ 4 joueurs sont présentés, la rencontre peut se disputer sous réserve que 3 joueurs de 4^{ème} division minimum soient obligatoirement sur le terrain. Les épreuves où l'équipe ne peut aligner de joueurs sont perdues par 13 à 0 (1^{er} et 3^{ème} tour) ou ~~10~~ 8 à 0 (2^{ème} tour) et il n'est pas autorisé de remplacement en cours de partie.

- Avant la rencontre, le responsable (ou manager) de l'équipe qui reçoit (ou le délégué) établit la feuille de match, les licences sont vérifiées réciproquement (ou par l'arbitre), le nom, prénom et division des joueurs disputant chacun des matchs sont relevés sur la FEUILLE DE MATCH (les remplaçants éventuels en cours de partie ajoutés lors de la rentrée du joueur). Chaque responsable d'équipe désigne le capitaine d'équipe responsable technique pendant la rencontre.

- La composition de l'équipe peut changer entre le premier tour et les autres en respectant la présence d'au moins TROIS joueurs de 4^{ème} division sur le terrain lors des épreuves du 1^{er} et 3^{ème} tour et au moins UN pointeur et UN tireur de 4^{ème} division aux épreuves du 2^{ème} tour et, éventuellement, aux épreuves supplémentaires.

- Au cours des épreuves en ~~quadrette~~ triple et double, le remplacement d'un ou plusieurs joueurs en cours de partie est libre, sous réserve que le ou les remplaçants n'aient pas participé au tour en cours et que la présence de TROIS joueurs minimum de 4^{ème} division soit toujours respectée. Au moins un joueur de la formation initiale doit être présent sur le terrain. Le délégué doit être prévenu, le remplacement devenant effectif au jet de but suivant.

ARTICLE 4 - RÈGLEMENT APPLICABLE LORS DES RENCONTRES

- 1^{er} ET 3^{ème} TOURS :

Les parties se déroulent en 13 points avec une durée maximum de 1h30. Le match nul est admis. Les points de pénalisation en cas de retard sont appliqués dans les conditions habituelles du RS.

Le temps mort est autorisé, il est demandé par le responsable.

Règlement du Tradipoint : Article 8.5. – Annexe 1 du RS

Le Tradipoint se dispute en 8 mènes

- 2^{ème} TOUR :

La désignation des adversaires se fait suivant l'inscription sur la fiche de compétition. Pour chaque confrontation, le gagnant du « toast » choisit de débiter ou non.

Chaque joueur joue ~~10~~ 8 boules, en alternance de 2 boules avec l'adversaire, tireurs et pointeurs sont des joueurs différents, 5 boules d'échauffement sont autorisées.

~~Le rectangle de validité du but, pour ces épreuves uniquement, est le cadre « Vétérans ».~~

Déroulement des épreuves, placement des boules et positions des joueurs :

- Nombre de boules : chaque joueur utilise 4 boules. Il est interdit de changer une ou plusieurs boules pendant l'épreuve,
- En toutes circonstances, les boules non jouées sont placées sur les porte-boules, du côté du jeu opposé à celui où sont tracées les cibles,
- En attendant son tour, l'adversaire ne doit pas gêner le joueur ; il se tient à l'écart, au fond du jeu, du côté opposé à celui où sont tracées les cibles,
- Avant ou après avoir joué sa boule, le joueur ne doit pas franchir la 1^{ère} ligne (côté cibles), au risque de voir cette boule annulée,
- Les boules sont remontées à la main par les ramasseurs après les points ou les tirs sur la cible ~~1 2~~ (2 4 boules) ~~et la cible 3 (4 boules).~~

○ ÉPREUVE DE POINT :

Sur le même jeu les joueurs opposés doivent placer leur boule à l'intérieur des cibles matérialisées sur le terrain par des cercles de 1.40 m. de diamètre.

Le centre du but est placé :

~~- Cibles 1 et 3 : à 0,70 m de la ligne latérale gauche et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne ou de la ligne maximum (cadre vétérans),~~

~~- Cibles 2 et 4 : à 0,70 m de la ligne latérale droite et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne ou de la ligne maximum (cadre vétérans),~~

~~- Cible 5 : au centre du rectangle de validité du but (cadre vétérans).~~

- Cible 1 : à 0,70 m de la ligne latérale gauche et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne,

- Cible 2 : à 0,70 m de la ligne latérale droite et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne,

- Cible 3 : au centre du terrain en largeur et à 2,10 m de la 1^{ère} ligne, soit 3 fois le 0,70 m de référence.

Les deux joueurs pointent, l'un après l'autre, deux boules sur les cibles 1 et 2 et quatre boules sur la cible 3. Pour les 2 dernières boules de cette cible 3, une boule obstacle choisie par l'arbitre pour toute l'épreuve, est placée devant le but sur le cercle et dans l'axe du jeu, celle-ci est déplaçable de moins de 0,50 m

Dispositions propres à l'épreuve de point :

a) le joueur, avant de jouer une boule, peut pénétrer dans le rectangle central, sans boule en main, pour préparer une donnée (boucher un trou, égaliser le sable) dans la limite de la réglementation.

b) Le ramasseur de boules, équipier du joueur, est autorisé à effacer les traces de boules dans les cibles et le rectangle de validité de lancement du but. Il ne peut pénétrer dans le rectangle central.

La boule est jugée bonne si elle se trouve à l'intérieur de la cible, si son pourtour extrême ne dépasse pas le bord extérieur de la circonférence tracée sur le sol **et si elle ne déplace pas de plus de 0,50 m la boule obstacle**. Les deux joueurs pointent, l'un après l'autre, deux boules sur chaque cible puis passent à la suivante quel que soit le résultat.

Score : Chaque boule jugée « bonne » donne 1 point, un biberon donne 2 points. Sera considérée comme biberon toute boule située à moins de 5 mm du but. La boule qui déplace le but de plus de 50 cm et reste dans le cercle donne 1 point, même s'il y a biberon.

○ ÉPREUVE DE TIR :

Sur le même jeu les joueurs opposés doivent tirer la boule cible ou le but.

Les cibles sont placées au centre des cercles de 1,40 m de diamètre tracés ; cibles 1, 2 et pour les 2 premières boules de la cible 3, ~~4~~ une boule cible de 100 mm et pour les 2 dernières boules de la cible ~~5~~ 3 un but.

Position des cibles

~~- Cibles 1 et 3 : à 0,70 m de la ligne latérale gauche et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne ou de la ligne maximum (cadre vétérans),~~

~~- Cibles 2 et 4 : à 0,70 m de la ligne latérale droite et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne ou de la ligne maximum (cadre vétérans),~~

~~- Cible 5 : au centre du rectangle de validité du but (cadre vétérans).~~

- **Cible 1** : à 0,70 m de la ligne latérale gauche et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne,

- **Cible 2** : à 0,70 m de la ligne latérale droite et à 0,70 m de la 1^{ère} ligne,

- **Cible 3** : : au centre du terrain en largeur et à 2,10 m de la 1^{ère} ligne, soit 3 fois le 0,70 m de référence.

Pour s'assurer de la validité du tir, le cinquante est tracé devant chaque cible.

Les deux joueurs tirent, l'un après l'autre, deux boules sur chaque cible puis passent à la suivante quel que soit le résultat.

Score : Le tir permet de marquer quand la boule cible ou le but, régulièrement frappé, se perd par rapport au bord extérieur du cercle. La boule ou le but, seulement déplacé dans la cible, est remis en place. But ou carreau rapporte 2 points.

Annexe 5 - CHAMPIONNAT DES CLUBS

Article 1 – Contenu des rencontres

Féminin Elite 2 et Féminin National 1		
1 ^{er} tour	1 Simple – 1 Double (Durée 1h30) 1 Triple – 1 Combiné	Pour chaque épreuve : 4 points si écart > 4 points 3 points si écart ≤ 4 points Nul = 2 points Défaite = 0 point si écart > 4 points 1 point si écart ≤ 4 points
2 ^{ème} tour	1 Tir progressif (3 alvéoles) 1 Tir rapide en double	
3 ^{ème} tour	2 Tirs de précision simultanés	
4 ^{ème} tour	1 Tir rapide (1 alvéole) Tir progressif (3 alvéoles) 1 Tir rapide en double	
5 ^{ème} tour	1 Simple – 1 Double (Durée 1h30) 1 Triple – 1 Combiné	

Sauf spécification particulière, les termes joueur(s) et tireur(s) s'appliquent indifféremment aux masculins et aux féminines.

NB : en Elite 1&2 et en Féminin Elite 1, les 2 tirs progressifs devront être disputés par 2 joueurs différents.

2.3 - Les joueurs et les équipes II et +

Le club ayant au moins deux équipes engagées dans l'un des championnats pourra utiliser, **uniquement en phases de groupe**, un joueur et un seul ayant évolué en équipe de niveau supérieur dans un championnat de niveau inférieur mais ce joueur ne pourra participer qu'à 2 épreuves dont une seule individuelle maximum (épreuve d'appui comprise).

Est considéré comme « ayant évolué en équipe de niveau supérieur » le joueur ayant déjà participé effectivement à 4 matchs de ladite équipe supérieure.

10.1 - Conditions à remplir

Pour la saison en cours, tout club sportif devra présenter un arbitre et un délégué différent par équipe engagée au sein du club.

Un arbitre ou/et un délégué peuvent être communs à une équipe masculine et féminine.

Une amende sera demandée par manquement pour la première année, ensuite le club ne sera plus admis dans le championnat auquel il participait. Le montant de cette amende est de :

- 300 € pour l'Elite, N1, N2 et FE 1
- 200 € pour les N3 et FE 2
- 100 € pour le FN 1

Pouvoir utiliser un boulodrome couvert de 4 jeux minimum.

Cette structure devra être réservée dès parution du calendrier des dates affectées aux Clubs y compris pour les journées dites de repli.

Fournir lors de l'inscription le planning de réservation du boulodrome.

Le transfert d'une équipe dans un autre club qui n'était pas engagé en championnat et son maintien dans le niveau de championnat acquis au terme de la saison sera accepté sous réserve que le club cédant ne reparte pas et qu'au moins 7 joueurs de l'équipe mutent dans le nouveau club.

10.4 - Gain d'une rencontre – Classement

Le Bonus « Epreuve » s'applique à toutes les oppositions disputées au cours d'une rencontre.

Principe :

- Toute victoire obtenue avec plus de 4 points d'écart donnera ~~3~~ 4 points au gagnant et 0 point au perdant.
- Match nul, 2 points pour chaque équipe.
- Toute victoire obtenue avec 4 points ou moins donnera 3 points au gagnant et 1 point au perdant.

Le gain d'un match est déterminé par le cumul des points attribués par les résultats de chacune des épreuves.

Le Bonus « Match » s'applique à l'issue de la rencontre pour le classement général.

Principe :

- Toute victoire obtenue avec plus de 8 points d'écart donnera 3 points au gagnant et 0 point au perdant.
- Match nul, 2 points pour chaque équipe.
- Toute victoire obtenue avec 8 points ou moins donnera 3 points au gagnant et 1 point au perdant.
- Dans les rencontres éliminatoires, en cas d'accord entre les 2 équipes, la rencontre peut s'interrompre dès qu'une équipe ne peut plus gagner.

10.5 – Classement

Le classement est déterminé par le cumul des points acquis par les résultats de chaque match. Les points de pénalité, pour non-conformité à la réglementation seront retirés afin d'établir le classement général.

En cas d'égalité les équipes seront départagées par :

1 – Le nombre de victoires

2 - Le goal-average particulier (s'il y a eu matchs aller et retour)

2 bis - Si égalité à 3 et plus, prise en compte du goal-average pondéré entre les équipes concernées (scores des confrontations des équipes à égalité).

3 - Le total des points faits (scores des matchs)

4 - Si besoin dans l'ordre et pour l'ensemble des matchs :

- a. Meilleure performance en tir rapide en double
- b. Meilleure performance en tir progressif
- c. Meilleure performance en tir de précision
- d. Meilleure performance en tir rapide en simple
- e. Meilleure performance en combiné.